

Résumé des effets liés aux caractéristiques propres des entreprises d'économie sociale



Caractéristiques	Retombées positives pour la société
<p>La finalité sociale détermine l'activité économique ; l'entreprise répond aux besoins des membres et de la collectivité.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Accessibilité (spatiale, temporelle, culturelle et économique) des services, qui elle-même favorise l'inclusion sociale. Voir le Guide du COL. • Diminution de la pression sur les programmes sociaux en raison des externalités positives créées sur la santé, l'inclusion sociale, la prévention de la criminalité, le développement des compétences, etc. Voir les études sur les entreprises d'insertion, les entreprises adaptées et les CPE, entre autres. • Production de biens et de services qui répondent à de vrais besoins plutôt que de générer de nouveaux besoins : prévention de la surconsommation et de la surproduction. Voir par exemple l'analyse du cycle de vie de la solution de réemploi d'Insertech. • Développement de biens et de services dans des niches et des milieux jugés moins rentables ou moins lucratifs par le privé (correction des asymétries d'information et failles de marché), ce qui permet de maintenir l'accessibilité de ces services et ainsi accroître la qualité de vie des populations. Voir l'étude sur les retombées des investissements du RISQ.
<p>Entreprises issues de mobilisations locales, ancrage territorial</p>	<ul style="list-style-type: none"> • « Non délocalisables » : ancrées dans la réalité des territoires qui les ont vus naître, ce qui contribue à la pérennité de l'activité. D'ailleurs, 76% des entreprises d'ÉS desservent un marché local ou régional. Voir p. 76 du portrait de l'ISQ. • Contribution au développement des territoires et à la cohésion sociale : les entreprises d'économie sociale (EÉS) sont le produit d'une prise en charge de communautés pour concrétiser une aspiration ou résoudre un enjeu localement. Leur mission est donc en adéquation avec les besoins de la communauté. • Production d'externalités positives qui ne profitent pas qu'aux utilisateurs directs, mais à l'ensemble de la communauté et, inversement, limitation des externalités négatives, par exemple environnementales. Voir l'étude sur les retombées des investissements du RISQ. • Proximité des services offerts par les EÉS, donc meilleure accessibilité et impact positif sur la qualité de vie des utilisateurs et sur la vitalité des communautés. Voir l'étude sur les services marchands de proximité.
<p>Autonomie et indépendance</p>	<ul style="list-style-type: none"> • L'autonomie dans la gestion offre un plus grand potentiel d'innovation sociale : c'est-à-dire le développement d'approches et de modèles permettant une meilleure réponse à des besoins mal comblés. Voir la base de données sur les innovations sociales du CRISES. • La liberté de coopérer avec différents partenaires (le principe de l'intercoopération), y compris avec d'autres EÉS, permet la constitution d'un réseau qui soutient l'émergence et la pérennité d'initiatives comparables et ainsi l'amélioration de la qualité de vie des populations. Voir quelques exemples dans cet article du Soleil. • L'autonomie de gestion permet le développement d'une offre adaptée à un contexte, à un milieu, plutôt que de favoriser le mur-à-mur, qui tient mieux compte des besoins des utilisateurs.

Résumé des effets liés aux caractéristiques propres des entreprises d'économie sociale



Caractéristiques	Retombées positives pour la société
<p>Gouvernance démocratique</p> <p>[Découvrir le projet du TIESS]</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Développement des compétences et des capacités d'agir des citoyens sur leurs conditions et leur milieu de vie. • La mobilisation d'expertises ainsi que de savoirs diversifiés et l'implication des parties prenantes permettent une meilleure prise en compte des besoins des utilisateurs et des réponses à y apporter. C'est donc une garantie d'impact social pertinent pour le milieu. • Transparence dans la gestion, qui permet de renforcer la confiance entre les membres et les utilisateurs. • Démocratisation de l'économie : partage des savoirs, partage des pouvoirs, démocratie au travail, ce qui contribue indirectement à la réduction des inégalités.
<p>Aspiration à la viabilité économique</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pérennité, remboursement de dettes et meilleur taux de survie que les entreprises conventionnelles. Voir l'étude sur le taux de survie des coopératives au Québec. • Offre du juste prix : les EÉS cherchent généralement à fixer un prix qui reflète les coûts réels. Dans les coopératives, les éventuels surplus sont retournés aux membres sous forme de ristourne. Dans certains cas, des modèles de tarification sociale peuvent être déployés pour favoriser la solidarité et l'accès aux produits. Voir le guide du TIESS sur la tarification sociale. • Les entreprises d'ÉS tirent seulement 5,6% de leur revenu en moyenne (30% dans le cas des OBNL et moins de 1% pour les coops) des subventions et autres aides publiques (voir p. 67 du portrait de l'ISQ). Cette capacité d'hybridation des ressources fait en sorte que l'effet levier des investissements en ÉS est parfois supérieur à celui obtenu dans l'entreprise classique (voir p. 26 et 30 du rapport annuel de gestion du MESI 2016-2017).
<p>Distribution limitée ou interdite des excédents et du reliquat en cas de dissolution</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Réduction des inégalités : distribution de la richesse à la source et limitation des écarts de salaire (une étude interne du Réseau COOP montre que l'écart salarial de la majorité des coopératives de travail du Québec n'excède pas 2:1), ce qui favorise un enrichissement collectif et égalitaire plutôt que la concentration de la richesse. • Retombées favorables pour l'économie locale plutôt qu'une fuite des capitaux : les entreprises dépensent et investissent localement plutôt que de verser des dividendes à des actionnaires. • Création d'un patrimoine collectif pérenne lié à la mission sociale poursuivie, de sorte que l'organisation continue à améliorer le bien-être de ses utilisateurs. • Effet de stabilisation économique : actifs à l'abri de la spéculation, effet particulièrement important dans le domaine de l'immobilier. Voir par exemple, à Montréal, la SHAPEM qui gère plus de 1750 unités de logement ayant une valeur de plus de 100 M\$ dans une logique à but non lucratif qui préserve l'abordabilité et la mixité sociale.